

Mélange Argon / Dioxyde de carbone

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 1 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Mélange Argon / Dioxyde de carbone**

Autres moyens d'identification

: InnoFab C8  
InnoFab C25  
InnoFab C10  
InnoFab C15  
InnoFab C2  
InnoFab C20  
InnoFab C17

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Utilisation industrielle.  
Restrictions d'utilisation: Aucune connue.

Famille chimique

: Mélange de gaz

**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:**

**Innovair Industrial Limited**

150 McPhillips Street  
Winnipeg, MB, Canada  
R3E 2J9

No. de téléphone du fournisseur

: 800-667-3344

**No. de téléphone en cas d'urgence**

: Pas d'information disponible.

**Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:**

Consulter le fournisseur.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit chimique**

Gaz incolore. Inodore.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque :

Gaz sous pression - Gaz comprimé

Asphyxiant simple

**Éléments d'étiquetage**

*Pictogramme ( s ) de danger*



*Mot indicateur*

ATTENTION!

**Mélange Argon / Dioxyde de carbone**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 2 de 12

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ***Mentions de danger*

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
Peut déplacer l'oxygène et provoquer rapidement la suffocation.

*Conseils de prudence*

Protéger du rayonnement solaire et stocker dans un endroit bien ventilé.

**Autres dangers**

Aucun à notre connaissance.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

## Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Argon	Ar	7440-37-1	<b>75.0 - 100.0</b>
Dioxyde de carbone	CO2	124-38-9	<b>2.0 - 25.0</b>

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

**SECTION 4. PREMIERS SOINS****Description des premiers soins**

- Ingestion* : N'est pas une voie d'exposition prévue.
- Inhalation* : Porter un équipement de protection individuel. Un appareil respiratoire autonome devrait être utilisé lors de situations d'urgence ou lorsque les limites d'exposition ne sont pas connues. Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
- Contact avec la peau* : N'est pas une voie d'exposition prévue.
- Contact avec les yeux* : N'est pas une voie d'exposition prévue.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- : Simple asphyxiant - ce produit ne contient pas d'oxygène et risque de causer l'asphyxie en espaces clos. La teneur en oxygène dans la zone ne doit pas être inférieure à 19.5% ou des effets néfastes en résultera. En concentrations extrêmement élevées, le produit peut agir comme un asphyxiant et causer une respiration et un pouls plus rapide, la fatigue et l'inconscience. Pendant que l'asphyxie progresse, la nausée, le vomissement, la prostration et la perte de conscience risquent de se produire menant par la suite aux convulsions, au coma et au décès.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- : Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE****Agents extincteurs***Agents extincteurs appropriés*

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

**Mélange Argon / Dioxyde de carbone**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 3 de 12

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

*Agents extincteurs inappropriés*

: Aucun à notre connaissance.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité**

: Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés sous pression risquent d'exploser en cas d'exposition à la chaleur excessive durant une longue période de temps. Le produit est un simple asphyxiant. Asphyxiant, peut remplacer l'oxygène dans un espace confiné. Peut déplacer l'oxygène de l'air qu'on respire et entraîner la suffocation et la mort, en particulier dans des espaces confinés.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)**

: Ininflammable.

**Produits de combustion dangereux**

: Aucun à notre connaissance.

**Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

*Équipement de protection pour les pompiers*

: Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet et des vêtements imperméables. Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

*Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

: Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation des gaz. Arrêter le débit du gaz si cela est possible. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Protégez le personnel contre l'évacuation ou la rupture des contenants. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Restez à l'écart des extrémités des cylindres et se retirer immédiatement en cas de sons plus élevés ou de la décoloration des contenants.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

: Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

: S'assurer que le produit déversé ne puisse s'infiltrer dans les endroits clos.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

: Ventiler le secteur du déversement. Ne pas pénétrer dans les espaces confinés sans une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition. Les fuites dans les lignes d'installation de l'équipement peuvent être identifiées en peignant les sites suspects avec de l'eau savonneuse. Les fuites peuvent être localisées par la formation de bulles. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Si la fuite ne peut être arrêtée, déplacer les bouteilles vers un espace ouvert. Isoler la zone jusqu'à dispersion totale du gaz. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Mélange Argon / Dioxyde de carbone

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 4 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).  
 Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

Au Canada: Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Simple asphyxiant - ce produit ne contient pas d'oxygène et risque de causer l'asphyxie en espaces clos. La teneur en oxygène dans la zone ne doit pas être inférieure à 19.5% ou des effets néfastes en résultera.  
 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'inhalation des gaz. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Protéger les bouteilles contre les dommages. Ne jamais essayer de lever la bouteille par le capuchon. Ouvrir lentement les vannes afin d'éviter une décompression rapide. Fermer le débit par la valve du cylindre et non seulement par le régulateur après utilisation. Utiliser uniquement avec un équipement prévu pour la pression de la bouteille Ne pas perforer ou incinérer les contenants.

#### Conditions d'un stockage sûr

- : Les cylindres devraient être entreposés debout et bien arrimés afin d'éviter qu'ils ne tombent ou se renversent. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition. Éviter de stocker les bouteilles à gaz pendant plus de six mois.. Ne pas entreposer à l'ensoleillement direct Protéger du rayonnement solaire lorsque la température ambiante dépasse 52°C / 125°F  
 Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

- Substances incompatibles** : Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, métaux formant des acétylures, chrome, titane >1022°F(550°C), uranium >1382°F(750°C), magnésium >1427°F(775°C).

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Limites d'exposition:</b>				
<b>Nom chimique</b>	<b>ACGIH TLV</b>		<b>OSHA PEL</b>	
	<b>TWA</b>	<b>STEL</b>	<b>PEL</b>	<b>STEL</b>
Argon	P/D	P/D	P/D	P/D
Dioxyde de carbone	5000 ppm	30 000 ppm	5000 ppm (9000 mg/m <sup>3</sup> )	P/D

**Mélange Argon / Dioxyde de carbone**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 5 de 12

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Contrôles de l'exposition****Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Fournir une ventilation d'échappement ou autres mesures d'ingénierie pour garder les concentrations de vapeurs dans l'air inférieures au valeur de seuil limite. Procédures recommandées de contrôle: Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. La teneur en oxygène dans la zone ne doit pas être inférieure à 19.5% ou des effets néfastes en résultera.

**Protection respiratoire**

: Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Une confirmation du type de respirateur le plus approprié pour l'application prévue devrait être obtenue des fournisseurs de protection respiratoire.

**Protection de la peau**

: N'est pas exigé en conditions de manutention normale.

**Protection des yeux/du visage**

: Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées.

**Autre équipement de protection**

: Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

**Considérations générales d'hygiène**

: Éviter l'inhalation des gaz. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Apparence** : Gaz incolore.**Odeur** : Inodore.**Seuil olfactif** : Non applicable.**pH** : Non applicable.**Point de fusion/point de congélation**

: Pas disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

: Pas disponible.

**Point d'éclair** : Ininflammable.**Point d'éclair, méthode** : Non applicable.**Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)**

: Non applicable.

**inflammabilité (solide, gaz)** : Ininflammable.**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: Non applicable.

**Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: Non applicable.

**Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.**Propriétés explosives** : Non-explosif.**Tension de vapeur** : Non applicable.**Densité de vapeur** : Pas disponible.**Densité relative / Poids spécifique**

: Pas disponible.

**Solubilité dans l'eau** : Pas disponible.**Autres solubilité(s)** : Pas disponible.

Mélange Argon / Dioxyde de carbone

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 6 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile**

: Pas disponible.

**Température d'auto-inflammation**

: Non applicable.

**Température de décomposition**

: Non applicable.

**Viscosité**

: Non applicable.

**Matières volatiles (% en poids)**

: Non applicable.

**Composés organiques volatils (COV)**

: Non applicable.

**Pression absolue du récipient**

: Pas disponible.

**Distance de projection de la flamme**

: Non applicable.

**Autres observations physiques/chimiques**

: Aucun renseignements supplémentaires.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : N'est normalement pas réactif.

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses**

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter**

: Températures élevées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Matériaux incompatibles**

: Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

**Produits de décomposition dangereux**

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Information sur les voies d'exposition probables:

**Voies d'entrée - inhalation** : OUI

**Voies d'entrée - peau et yeux** : NON

**Voies d'entrée - ingestion** : NON

**Voies d'exposition - absorption cutanée**

: NON

**Mélange Argon / Dioxyde de carbone**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 7 de 12

**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:**

**Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

*Signes et symptômes - Inhalation*

- : Simple asphyxiant - ce produit ne contient pas d'oxygène et risque de causer l'asphyxie en espaces clos. La teneur en oxygène dans la zone ne doit pas être inférieure à 19.5% ou des effets néfastes en résultera.

En concentrations extrêmement élevées, le produit peut agir comme un asphyxiant et causer une respiration et un pouls plus rapide, la fatigue et l'inconscience. Pendant que l'asphyxie progresse, la nausée, le vomissement, la prostration et la perte de conscience risquent de se produire menant par la suite aux convulsions, au coma et au décès.

*Signes et symptômes - ingestion*

- : N'est pas sensé être une voie d'exposition en conditions normales d'utilisation. (gaz)

*Signes et symptômes - peau* : Pas d'effet connu. N'est pas un irritant.

*Signes et symptômes - yeux* : Pas d'effet connu. N'est pas un irritant.

**Risque d'effets chroniques sur la santé**

- : Aucun rapporté.

**Mutagénicité**

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

**Cancérogénicité**

- : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

**Effets sur la reproduction & Tératogénicité**

- : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

**Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

**Effets spécifiques sur organes cibles**

- : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Maladies aggravées par une surexposition**

- : Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

**Substances synergiques**

- : Pas d'information disponible.

**Données toxicologiques**

- : N'est pas classifié en termes de toxicité aiguë sur la base des informations disponibles. Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Argon	P/D	P/D	P/D
Dioxyde de carbone	200 000 ppm/2H (141 421 ppm/4H)	S/O(gaz)	S/O(gaz)

**Autres dangers toxicologiques importants**

- : Aucun à notre connaissance.

Mélange Argon / Dioxyde de carbone

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 8 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Pas d'information disponible. Les données de toxicité mesurées ne sont pas disponibles pour les points finaux de toxicité aquatique de ces gaz. Ces produits chimiques sont gazeux à température et pressions standards et se sont pas sujets à séparation en produits primaires dans l'air, ce qui peut rendre hors de propos les tests de toxicité aquatique.

**Données Écotoxicité:**

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Argon	7440-37-1	S/O	S/O	S/O
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Argon	7440-37-1	S/O	S/O	S/O
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Argon	7440-37-1	S/O	S/O	S/O
Dioxyde de carbone	124-38-9	S/O	S/O	S/O

**Persistance et dégradabilité** : Pas d'information disponible. Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

**Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'information disponible.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		no bioaccumulation

**Mobilité dans le sol** : Pas d'information disponible.

**Effets nocifs divers sur l'environnement** : Pas d'information disponible.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Manipulation en vue de l'élimination**

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails. Laissez dissiper en toute sécurité dans l'atmosphère. Ne pas perforer ou incinérer les contenants.



**Mélange Argon / Dioxyde de carbone**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 9 de 12



**FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

**Méthodes d'élimination** : Retourner au fournisseur avec la valve de la bouteille bien fermée avec le capuchon en place. Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

**RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)**

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1956	COMPRESSED GAS, N.O.S. (Argon)	2.2	Aucun(e).	
Canada (TMD)					
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	UN1956	Compressed gas, n.o.s. (Argon)	2.2	Aucun(e).	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

**Dangers pour l'environnement**

: Cette substance ne répond pas aux critères d'une marchandise dangereuse pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

: Ces informations ne sont pas disponibles.

Mélange Argon / Dioxyde de carbone

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 10 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Renseignement fédéral É.-U :**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Argon	7440-37-1	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Dioxyde de carbone	124-38-9	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Dangers physiques (Gaz sous pression ;Asphyxiant Simple ).Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Argon	7440-37-1	Non	S/O	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dioxyde de carbone	124-38-9	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

**Information Canadienne:**

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL). Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

**Renseignement international:**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Argon	7440-37-1	231-147-0	Present	Présent		KE-01907	Present	HSR001017
Dioxyde de carbone	124-38-9	204-696-9	Présent	Présent	(1)-310; (1)-169	KE-04683	Présent	HSR001018

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Légende**

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980

Mélange Argon / Dioxyde de carbone

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 11 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CE50: Concentration effective 50%.  
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes  
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques  
EPA: Environmental Protection Agency  
HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
IECSC : l'inventaire des substances chimiques existantes  
Inh: Inhalation  
La COI : inventaire de produits chimiques  
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire  
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste  
CL: Concentration létale  
DL: Dose létale  
MA: Massachusetts  
MN: Minnesota  
S/O: Sans objet  
P/D: Pas disponible  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NJ: New Jersey  
NOEC: Concentration sans effet observé  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PA: Pennsylvania  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques  
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
RI: Rhode Island  
RQ: Quantité rapportable  
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
SCBA : Appareil de protection respiratoire autonome (Self-Contained Breathing Apparatus)  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TSCA: Toxic Substance Control Act  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références** : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique  
2. ECHA - European Chemical Agency  
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CChInfoWeb  
4. Fiches de données de sécurité du fabricant.  
5. US EPA Title III List of Lists  
6. California Proposition 65 List  
7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 04/01/2022

**Autres considérations spéciales pour une manipulation**

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Mélange Argon / Dioxyde de carbone

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 04/01/2022

Page 12 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<p><b>Préparée pour:</b> Innovair Industrial Limitée 150 McPhillips Street Winnipeg, MB R3E 2J9 Téléphone: 800-667-3344</p>	
<p><b>Préparée par:</b> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Innovair Industrial Limitée et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Innovair Industrial Limitée n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Innovair Industrial Limitée.

**FIN DU DOCUMENT**